

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2024

### CS-2024-066 CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT DE PROJET

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi treize juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	x			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x	Laurence Guillemine	Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	Frédéric Dunet	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER		

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20240613-CS-2024-066-DE  
Date de réception préfecture : 20/06/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.332.24- à L.332-26,

Vu la directive européenne (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, dite NIS2,

Considérant que TE44 souhaite renforcer son service Organisation et Systèmes d'Informations et Données au vu du contexte sécuritaire (cyberattaque) et de la réglementation en vigueur et à venir en matière de sécurité informatique,

Considérant que pour mettre en œuvre ce projet, les effectifs de TE44 ne sont pas suffisants et qu'il est nécessaire de recruter,

Considérant que pour mener les projets techniques prévus par la réglementation susvisée, les missions confiées seront notamment :

- D'assurer la sécurité et la disponibilité des infrastructures informatiques,
- De superviser les prestations d'infogérance,
- D'assurer la sensibilisation des utilisateurs,

Considérant que TE44 peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, est d'une durée entre un an et six ans,

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement d'un poste d'administrateur système, pour une durée maximum de 30 mois, sur le grade technicien ou de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'ouvrir un poste d'administrateur système, en contrat de projet, pour une durée maximum de 30 mois sur le grade de technicien ou de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.
- De prévoir que l'agent qui sera retenu pour occuper ce poste bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de son expérience professionnelle. Il bénéficiera des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Délégués en exercice : 24  
Présents : 17  
Pouvoirs : 2  
Votants : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Publication effectuée le : 20/06/2024

Le Président,  
Raymond CHARBONNIER

